

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 14 décembre 2018

9^{ème} Commission

N° CD-2018-6-9-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DECS / DAES - USJ

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

Résumé : Le Conseil départemental soutient le développement de la pratique sportive sur tout le territoire, en accompagnant les associations sportives locales ainsi que le mouvement sportif par la prise en compte des besoins de la population.

Depuis 2018, un dispositif permet de soutenir les collectivités locales ayant des projets d'investissement en faveur des gymnases. En lien avec la politique de réussite éducative, ceux-ci sont mis à disposition des collèges. En outre, deux appels à projets en direction des associations sur les thèmes du « sport et du handicap » et de la « promotion du sport féminin » ont été lancés et ont rencontré un réel succès. Le financement se poursuivra en 2019.

L'année 2019 sera marquée par la déclinaison des priorités départementales à travers le soutien aux comités départementaux, aux clubs, aux organisateurs de manifestations sportives et au sport scolaire.

Pour 2019, la politique en faveur du sport propose un engagement financier, en dépenses, de :

- Fonctionnement : 1 794 000 € de crédits de paiement (CP)
- Investissement : 724 910 € de CP et 1 455 000 € d'autorisations de programmes (AP).

Le sport, dont la compétence est partagée entre les différents niveaux de collectivités, est facteur de bien-être, de santé, de lien social, d'émancipation et d'éducation. Il participe également au dynamisme et à l'attractivité des territoires, par l'intermédiaire des comités départementaux, des clubs et des organisateurs de manifestations sportives.

I. Les grandes tendances et objectifs 2019

Le Département consacrera en 2019 un montant total de **2 518 910 €** en faveur de la politique sportive, dont :

- 1 794 000 € en faveur du fonctionnement et des actions du mouvement sportif,
- 724 910 € consacrés à l'investissement des collectivités et des associations.

Le soutien à l'animation sportive répond aux enjeux majeurs de développement des différentes disciplines sur l'ensemble du territoire.

Dans cet objectif, il vous est proposé de poursuivre différentes actions :

- le partenariat avec m2A (2^{ème} année) pour le fonctionnement et l'investissement du Centre Sportif Régional Alsace : 350 000 € en fonctionnement et 100 000 € en investissement,
- le renouvellement de 13 conventions de partenariat avec des comités départementaux sportifs : 255 000 €,
- le soutien aux clubs phares qui prévoit notamment l'organisation de 22 Mercredis sportifs dont 5 pourraient se dérouler en collège : 338 500 €,
- le succès des appels à projets lancés en 2018 en faveur de la féminisation du sport (40 projets) et de l'accès des personnes en situation de handicap à la pratique sportive (11 projets) a nécessité l'échelonnement des subventions sur deux ans : 15 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement,
- le financement de nouvelles opérations de construction ou d'extension de gymnases mis à disposition des collèges pour la pratique de l'éducation physique et sportive : 619 910 € pour 4 gymnases.

La répartition par rubrique des moyens d'intervention en faveur du sport au titre de 2019 est synthétisée dans les tableaux ci-dessous.

Politique Sport

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE SPORT	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Ecart € (2019-2018)	Ecart % (2019-2018)	AP nouvelles	AE nouvelles
CSRA	400 000 €	350 000 €	350 000 €	- €	0,0%		-
Appels à projets	- €	20 000 €	15 000 €	-5 000 €	-25,0%		-
Fonds pour les manifestations sportives	86 700 €	110 000 €	110 000 €	- €	0,0%		-
Soutien aux comités départementaux et au conseil départemental des sports	345 721 €	344 000 €	344 000 €	- €	0,0%		-
Aides aux clubs	602 860 €	564 500 €	564 500 €	- €	0,0%		-
Sport de haut niveau	354 500 €	328 000 €	338 500 €	10 500 €	3,2%		-
Soutien au sport scolaire	55 740 €	68 000 €	60 000 €	-8 000 €	-11,8%		-
Mercredis des neiges	12 000 €	12 000 €	12 000 €	- €	0,0%		-
TOTAL FONCTIONNEMENT SPORT	1 857 521 €	1 796 500 €	1 794 000 €	-2 500 €	-0,1%		-

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

POLITIQUE SPORT	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Ecart € (2019-2018)	Ecart % (2019/2018)	AP nouvelles	AE nouvelles
Communes (travaux dans gymnases et CSRA)	850 000 €	600 000 €	719 910 €	119 910 €	20,0%	1 450 000	-
Associations (appel à projets)	34 276 €	36 539 €	5 000 €	-31 539 €	-86,3%	5 000	-
TOTAL INVESTISSEMENT SPORT	884 276 €	636 539 €	724 910 €	88 371 €	13,9%	1 455 000	-

II. Les domaines de la politique

A. L'encouragement au sport (E032) – dépenses de fonctionnement

A travers le soutien aux pratiques sportives, le Département souhaite donner les moyens aux acteurs du sport de développer toutes les disciplines et d'accueillir les jeunes dans les meilleures conditions possibles.

1. Le Centre Sportif Régional Alsace (E832)

Le Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) a été transféré à Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) en décembre 2014. Le Département qui a accompagné financièrement ce transfert dans le cadre d'une convention triennale 2015/2017 a décidé lors de sa réunion du 22 juin 2018 de reconduire ce partenariat pour trois nouvelles années.

Une nouvelle convention cadre triennale 2018/2020 signée le 19 juillet 2018 prévoit l'attribution d'un soutien au fonctionnement de l'établissement de 350 000 € par an et l'accompagnement des travaux d'investissement liés à la rénovation du site à hauteur de 100 000 € par an.

En contrepartie de ce partenariat financier, le Département demande le maintien d'un accès privilégié et de tarifs préférentiels pour les collèges qui auraient besoin de créneaux pour la pratique de l'EPS et pour les comités départementaux sportifs organisant leurs réunions, leurs stages et leurs entraînements de perfectionnement. Ces conditions ont été acceptées par m2A.

L'accompagnement de m2A dans son projet de développement du CSRA pour la 2^{ème} année de la convention triennale nécessite l'inscription de crédits de paiement pour un montant de **350 000 €**.

En résumé, 350 000 € de crédits de paiement (CP) sont sollicités au titre du budget primitif (BP) 2019.

2. Les appels à projets (E832)

Dans le cadre du BP 2018, 20 000 € (en fonctionnement) ont été fléchés sur ces appels à projets en faveur de la féminisation du sport et de l'accès des personnes en situation de handicap à la pratique sportive, complétés par un virement de crédits de 2 200 € en cours d'exercice.

Compte tenu du succès de cette démarche, 51 projets soutenus sur tout le territoire couvrant 20 disciplines sportives, il a été décidé de retenir des dossiers à hauteur de 36 200 € mais en ventilant les soutiens financiers sur 2 ans. Ainsi, il est proposé d'inscrire un complément de CP à hauteur de **15 000 €** en 2019.

Pour mémoire, 40 000 € d'AE ont été votés pour les appels à projets en 2018.

Pour information, l'ensemble des initiatives ont été mises en lumière par le Conseil départemental lors de sa soirée « Réussir le sport », organisée le 11 octobre dernier.

- Le projet « féminisation de la pratique sportive » : 40 projets facilitant l'accès au sport par les femmes et contribuant à la valorisation du sport féminin
- Le projet « sport et handicap » : 11 projets destinés à encourager les personnes en situation de handicap à pratiquer du sport en facilitant la formation de l'encadrement et l'achat de matériel sportif spécialisé.

En résumé, **15 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

3. Le fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives (E732)

Ce fonds est destiné à aider les clubs, les comités départementaux voire les ligues ou exceptionnellement des communes qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou de grandes compétitions notamment en direction des jeunes.

En 2018, la somme de 90 850 € a été dépensée au titre de cette rubrique, ce qui a permis de soutenir 59 manifestations.

Il vous est proposé :

- de reconduire une enveloppe globale identique à celle de 2018, soit **110 000 €** dont la répartition en cours d'année est confiée à la Commission permanente,

En résumé, **110 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

4. Le soutien aux comités départementaux (E732) :

a. Les aides aux comités départementaux :

- *Le soutien aux comités départementaux conventionnés*

Le Conseil départemental a signé avec 19 comités départementaux des conventions de partenariat d'une durée de deux ans dans l'objectif de soutenir des actions de développement de leur discipline sur le territoire haut-rhinois (13 conventions signées en 2017 et 6 en 2018).

Dans le cadre de ce partenariat avec les comités départementaux, la Commission Permanente se prononcera en 2019 sur le renouvellement des 13 conventions avec les comités départementaux suivants : Badminton, Basket, Cyclisme, Gymnastique, Handball, Jeu d'Échecs, Judo, Lutte, Montagne et Escalade, Natation, Ski, Tennis de table et Volley-ball.

Pour ces conventions, il convient de prévoir les crédits de paiement correspondants, à hauteur de 170 500 €, pour le paiement de la première année de ces 13 conventions (2019/2020) et 84 500 € au titre de la seconde année des 6 conventions 2018/2019 (Athlétisme, Rugby, Vol Libre, escrime, District d'Alsace de Football).

En résumé, **255 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

- *Le soutien au fonctionnement des comités départementaux non conventionnés*

Il s'agit des aides aux 43 comités départementaux dont le Comité départemental Olympique et Sportif du Haut-Rhin (CDOS) pour leur fonctionnement, leurs frais d'organisation, leurs actions d'animation sportive, évaluées à un montant global de 79 000 €.

En résumé, **79 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

b. Le Conseil Départemental des Sports

Le Conseil Départemental des Sports (CDS), composé de représentants du mouvement sportif, est chargé de proposer des évolutions et des conseils au Département concernant la politique sportive.

Le compte-rendu de l'Assemblée générale du CDS du 11 octobre dernier, portant sur l'activité 2017, est déposé sur le bureau de l'Assemblée.

En résumé, **10 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019 (contre 13 000 € en 2018).

La diminution du soutien au CDS (- 3 000 €) permettra de soutenir le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) en pleine structuration.

En résumé, **344 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019 en faveur du fonctionnement des 62 comités départementaux, dont 19 bénéficient d'une convention d'objectifs, et du CDS (344 000 € en 2018).

5. L'aide aux clubs sportifs (E732)

Le dispositif mis en œuvre depuis 2012 à l'égard des clubs permet de :

- regrouper la plupart des subventions en une seule subvention par club et par an, sur la base d'un formulaire annuel,
- calculer la subvention selon un barème de points dont la valeur est déterminée par l'enveloppe budgétaire disponible, ce qui exclut tout dérapage budgétaire.

En 2018, sur 1 226 clubs répertoriés, 662 clubs (soit 54 % d'entre eux) ont sollicité le soutien du Département. Parmi ces derniers :

- 245 clubs ont pu toucher en une seule fois, une subvention départementale regroupant plusieurs aides,
- 391 clubs ont bénéficié de la seule subvention Jeunes Licenciés Sportifs (JLS),
- 26 clubs n'ont pas été éligibles à un soutien car ils ne répondaient pas aux critères (leur effectif de jeunes était inférieur à 10, seuil de base pour pouvoir bénéficier de la subvention JLS).

En 2018, la somme globale consacrée aux aides aux clubs a été de 566 640 €.

Pour 2019, il vous est proposé de consacrer à cette rubrique, des crédits de paiement à hauteur de **564 500 €**.

En résumé, **564 500 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

6. Les aides spécifiques aux clubs phares (E732)

En complément de son soutien à la pratique pour tous, le Département aide également les clubs phares. Il s'agit des clubs de sport qui évoluent au plus haut niveau dans le Département.

En 2018, ils étaient au nombre de 8 dont 6 organisateurs des 24 Mercredis sportifs qui se sont déroulés au cours de la saison 2017/2018.

La somme de 331 500 € a ainsi été répartie entre les clubs phares en 2018. Chacun d'eux a bénéficié d'une aide pour l'organisation des Mercredis sportifs et d'une subvention de fonctionnement dont le montant est lié à leur niveau de jeu.

Pour la saison 2018/2019, suite à l'avis favorable de la Commission Sports et Vie Associative réunie le 5 octobre dernier, il vous est proposé de reconduire notre soutien annuel pour le fonctionnement de ces clubs phares ainsi que l'organisation des mercredis sportifs avec les clubs de sports collectifs. Ces séances constituent de belles opérations de promotion pour le Conseil départemental et connaissent un vif succès auprès des jeunes, des responsables associatifs et de la presse locale.

Pour la saison sportive en cours, l'organisation de 22 mercredis sportifs engagera 7 des 9 clubs phares à savoir : SAINT-LOUIS Neuweg, l'ASC BIESHEIM et le FC MULHOUSE pour les mercredis de football, le KABCA pour les mercredis de basket, l'US Handball Altkirch et le HC KINGERSHEIM pour les mercredis d'handball et l'ASPTT Mulhouse pour les mercredis de volley.

L'enveloppe totale qu'il vous est proposé d'attribuer aux clubs phares en 2019, s'élève à **338 500 €** contre 328 000 € en 2018.

Les détails de ces différentes aides ainsi que les conventions avec les clubs vous seront proposés lors d'une prochaine commission permanente.

En résumé, **338 500 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

7. Le soutien au sport scolaire (E732)

Deux associations sont soutenues dans cette rubrique : le cercle de Voile de Mulhouse et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

a. Le Cercle de Voile de MULHOUSE

Cette association organise des classes de voile sur le plan d'eau de REININGUE uniquement destinées aux collèves et aux structures accueillant des personnes handicapées. En 2018, 18 000 € étaient prévus pour répondre aux demandes.

La participation départementale est de 10 € par journée et par élève. La somme de 9 880 € a donc été versée en 2018, l'association n'ayant justifié l'organisation que de 988 journées/élève de classes de voile au cours de l'année scolaire 2017/2018, au lieu des 1800 prévues initialement.

Pour 2019 (saison sportive 2018/2019), il vous est proposé de reconduire notre soutien aux classes de collégiens et aux instituts médico-éducatifs (IME) qui pratiqueront la voile sur le plan d'eau de REININGUE à hauteur de **10 000 €**.

En résumé, **10 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

b. L'UNSS

Le soutien du Département à l'UNSS concerne uniquement les associations sportives des collèves (11 883 licenciés en 2017/2018). L'UNSS bénéficie de plusieurs aides : aide au fonctionnement du service départemental, l'aide aux déplacements en championnats de France, l'organisation du Pass'sport Aventure des collèves, qui concerne plus d'un millier de collégiens, et l'aide à la licence.

Il vous est proposé de reconduire en 2019, à l'instar de 2018, un forfait de **50 000 €** pour couvrir l'ensemble de ces actions.

En résumé, **50 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

En résumé, **60 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019 pour le soutien au sport scolaire (contre 68 000 € en 2018).

8. Les mercredis de neige (E732)

Mise en place en 1982, cette intervention est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes. Les entraînements ou les perfectionnements de jeunes skieurs déjà confirmés n'entrent pas dans ce dispositif.

Comme en 2018, il vous est proposé de réserver cette aide aux seuls collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien. Au cours de l'hiver 2017/2018, elle a concerné 29 organisateurs (8 collèges et 21 clubs de ski) totalisant 2 110 jeunes inscrits, représentant 11 153 journées de ski, soit une moyenne de 5 sorties par élève

Il vous est proposé de prévoir pour 2019, à l'instar de 2018, une enveloppe de **12 000 €** pour cette action. En résumé, **12 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

En résumé, au total, en dépenses de fonctionnement **1 794 000 € de CP** sont sollicités pour la politique E032 au titre du BP 2019.

B. L'aide à l'investissement (E011 et E012)

1. Soutien à l'investissement des communes (E211)

- *Le dispositif de soutien en faveur de la construction ou de la rénovation de gymnases mis à disposition des collèges :*

Dans le cadre du dispositif adopté en 2018 de soutien financier aux travaux de construction ou de rénovation des gymnases communaux ou intercommunaux mis à disposition des collèges pour la pratique de l'éducation physique et sportive, il est prévu la prise en compte de 5 dossiers pour un montant global d'Autorisations de programme de 1 450 000 € et le versement de crédits de paiement à hauteur de 619 910 €.

En résumé, **619 910 € de CP** et **1 450 000 € d'AP** sont sollicités au titre du BP 2019.

- *L'accompagnement de m2A pour la réhabilitation du CSRA :*

La convention de partenariat triennale échue au 31 décembre 2017 a été reconduite pour une nouvelle période de trois ans et s'échelonne de 2018 à 2020. Celle-ci prévoit également le renouvellement du soutien à la réhabilitation du Centre Sportif Régional Alsace.

Une Autorisation de programme globale de 300 000 € a été votée dans le cadre du BP 2018, soit 100 000 € par an en 2018, 2019 et 2020.

Pour 2019, les crédits de paiement de **100 000 €** sont à inscrire en faveur du programme des travaux d'investissement.

En résumé, **100 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

2. Associations Indirectes (E212)

Dans le cadre de l'appel à projets « Sport et handicap » lancé auprès des associations sportives début 2018, plusieurs projets d'achat de matériel sportif spécialisé ont été retenus pour un montant global de 20 000 €. Ces aides ont été allouées à hauteur de 15 000 € en 2018 et 5 000 € en 2019.

Pour répondre à toutes les demandes retenues, il convient d'inscrire au budget 2019 des Autorisations de programme de **5 000 €** ainsi que des crédits de paiement à hauteur de **5 000 €**.

En résumé, **5 000 € de CP** et **5000 € d'AP** sont sollicités au titre du BP 2019.

En résumé, au total, en dépenses d'investissement, **724 910 € de CP et 1 455 000 € d'AP** sont sollicités pour les politiques E011 et E012 au titre du BP 2019.

III. Conclusion

Sport (102)	DF	RF	DF nettes	DI	RI	DI nettes
Encouragement au Sport (E032)	1 794 000 €	- €	1 794 000 €	- €	- €	- €
Aides aux équipements sportifs (E011 et E012)	- €	- €	- €	724 910 €	- €	724 910 €
TOTAL GENERAL	1 794 000 €	- €	1 794 000 €	724 910 €	- €	724 910 €

En conclusion, je vous propose de :

- ❖ Inscrire, au titre du Budget primitif 2019, pour la politique « Sport » :
 - en dépenses de fonctionnement : 1 794 000 € de crédits de paiement (CP) ;
 - en dépenses d'investissement : 724 910 € de CP et 1 455 000 € d'Autorisations de programmes (AP) ;
- ❖ Prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 du présent rapport ;
- ❖ Donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019 et, autant que de besoin, pour la définition de critères pour de nouveaux appels à projets ;
- ❖ Prendre acte du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil départemental des Sports (CDS) du 11 octobre 2018 portant sur l'activité de l'année 2017.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT